

Commune de PAYNS

Réunion du conseil municipal du 24 février 2022

Réunion du conseil municipal du 24 février 2022

Présents : Mr SAINTON, Mr VILLAIN, Mme POTAUFEUX, Mr DALLEMAGNE, Mme SOUVERAIN, Mr LACAILLE, Mme LEBRUN HUTINEL, Mr BOUTRELLE, Mme GIANNINI, Mme ANDRE JEAN, Mme DESCHAMPS, Mr TRAMUT, Mr GALLOIS, Mme PICOT

Absent : BASSUT Laurent,

Mr TRAMUT Adrien a été nommé secrétaire de séance

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu du conseil du 25 novembre 2021**
- **Approbation des rapports d'évaluation adoptés par la commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées**
- **Délibération concordante concernant l'attribution d'un fonds de concours de TCM concernant la rénovation de la voirie chemin des menuisiers.**
- **Demande de dissolution du syndicat intercommunal de transport scolaire de La Chapelle St Luc**
- **Modification du prix de vente des enveloppes pré-timbrées**
- **Débat relatif à la protection sociale complémentaire**
- **Questions diverses**

Mr le Maire informe le conseil municipal que les points suivant seront ajoutés à l'ordre du jour :

- **Recrutement d'un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire de l'activité**
- **Location du trou à pêche**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2021 a été transmis par voie dématérialisée lors de leur convocation au présent conseil. Aucune remarque n'est formulée. Le conseil municipal approuve le compte rendu du 25 novembre 2021.

EXAMEN DES RAPPORTS D'EVALUATION ADOPTÉS PAR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFEREES DU 15 NOVEMBRE 2021

Lors de sa dernière réunion du 15 novembre 2021, la Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLECRT) a adopté deux rapports d'évaluation financière.

Le premier concerne le transfert par la commune de Sainte Maure à la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole de la subvention communale au club de handball féminin Troyes/Sainte Maure Handball qui évolue en championnat national.

Le second rapport d'évaluation porte sur l'ajustement de l'attribution de compensation fiscale allouée à la commune de Lavau suite à un dégrèvement opéré par l'administration fiscale sur le produit initial de la taxe sur les surfaces commerciales transférée depuis la création à Troyes Champagne Métropole en 2017.

Conformément à la réglementation, chaque conseil municipal des communes membres de Troyes Champagne Métropole doit se prononcer sur ces deux rapports d'évaluation.

Au terme de la présentation par Mr le maire, le conseil municipal décide d'approuver ces deux rapports.

APPROBATION DU FONDS DE CONCOURS ATTRIBUE PAR TCM POUR LA RENOVATION DE LA VOIRIE CHEMIN DES MENUISIERS

Dans le cadre de la rénovation de la voirie chemin des menuisiers, la commune a sollicité un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, laquelle a décidé d'attribuer à ce projet un montant de 20000 €.

Le Conseil municipal décide d'approuver ce fonds de concours.

DEMANDE DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE DE LA CHAPELLE SAINT LUC

Mr le Maire expose au conseil municipal que la compétence transport scolaire appartient à la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole et que la commune avait délibéré en 2019 sur son retrait du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire auquel elle adhérerait.

Mr le maire explique que l'arrêté de modification statutaire n'a pas été établi, du fait que la Préfecture de l'Aube considère que le syndicat aurait dû faire l'objet d'une dissolution, suite à la perte de sa compétence transport scolaire au profit, dans un premier temps de la Région Grand Est et ensuite au profit de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole. Après présentation de la délibération du comité syndicat fixant à l'unanimité la clé de répartition de l'actif et du passif du syndicat, le conseil municipal décide de délibérer de manière concordante à la délibération du syndicat.

MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DES ENVELOPPES PRE-TIMBRES

Mr le maire expose que la commune met en vente des enveloppes pré-timbrée au prix de 0.89 cts. Le conseil décide de réévaluer les tarifs de vente des enveloppes, ceux-ci n'ayant pas évolué par rapport aux tarifs de vente des timbres actuels. Le conseil municipal décide de fixer le prix de vente de l'enveloppe pré-timbrée à 1€.

DEBAT RELATIF A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

L'ordonnance n°2021-175 du 17/02/2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prévoit qu'un débat en Assemblée délibérante doit être réalisé dans l'année suivant sa publication.

Mr le Maire présente au conseil municipal le niveau actuel de la participation de la commune et les perspectives d'évolution de cette participation. Le conseil municipal demande à maintenir la participation actuelle de l'employeur concernant la prévoyance. Les obligations de l'employeur en matière de santé entreront en vigueur le 01/01/2026, l'assemblée propose d'attendre afin de voir si une convention de participation pourra être mise en place.

RECRUTEMENT SUR UN CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le maire expose qu'en raison de l'épidémie du Corona virus les besoins en entretien des locaux communaux sont devenus plus importants. En cas de besoin, le conseil municipal autorise le maire à procéder au recrutement d'un CDD pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité

LOCATION DU TROU A PECHE

Le conseil municipal accepte la location du trou à pêche à l'entreprise Laurençot.

QUESTIONS DIVERSES :

Fêtes et cérémonies :

- Organisation du repas des anciens le 19 mars prochain. Le conseil municipal se rendra au domicile des anciens pour prendre les inscriptions.

Le maire fait part au conseil municipal de l'avancée des différents projets et travaux en cours et présente les prévisions budgétaires pour l'année à venir.

